



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
(MESRS)
Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique – ANPR –

Projet ARESSE : Cahier de Charges pour l'acquisition de matériels informatiques

CONSULTATION N°01/ 2024 POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DU PROJET ARESSE



Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur
pour le Secteur de l'Environnement « ARESSE »
financé par l'Union Européenne





République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement
Supérieur
et de la Recherche scientifique



Projet financé par
l'Union européenne

ANPR
Agence Nationale de la Promotion
de la Recherche scientifique

I/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES





ARTICLE 1 : OBJET ET CONSISTANCE DE LA CONSULTATION

1- Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériels informatiques détaillés au cahier des clauses techniques particulières selon le tableau suivant :

N° Ordre	Désignation	Qté
1	Ordinateur de bureau	12
2	Ordinateur portable	1
3	Photocopieur Monochrome 4en1	1
4	Vidéoprojecteur	1
5	Imprimante Multifonction couleur	3
6	Ecran de projection	1
7	Disque dur externe	3
8	Scanner professionnel	1
9	Point d'accès Wifi	1
10	Système vidéo conférence	1
11	Pointeuse Biométrique par empreinte digitale et badge	3
12	Mini adaptateur	12
13	Téléphone fixe avec afficheur	1
14	Réfrigérateur	1
15	Micro-onde	1
16	Cafetière à filtre	1
17	Machine à café turc	1

2- Consistance du marché

La présente consultation est composée de dix-sept (17) articles.

Le candidat a la liberté de participer à un ou plusieurs articles objet de la présente consultation. Le nombre maximum des articles pouvant être attribués à un même soumissionnaire n'est pas limité.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette consultation les entreprises capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires sur le plan professionnel que technique et financier en vue de la bonne exécution de leurs obligations.

Les entreprises en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

ARTICLE 3 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présentés dans les cahiers des charges et signées par les candidats qui les présentent directement ou par leurs mandataires dûment habilités.





Du seul fait de l'envoi ou dépôt de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la présentation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Le soumissionnaire est lié par son offre du seul fait de son envoi. Il ne peut ni la modifier, ni la remplacer, ni l'annuler.

Les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire seront éliminées dans le délai accordé à ce dernier par l'ANPR.

ARTICLE 4 : ENVOI DES DOCUMENTS

Les offres doivent parvenir à l'ANPR sous plis fermés, et ce par courrier recommandé ou par poste rapide ou remis directement au Bureau d'Ordre à l'adresse suivante :

**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
Rue Danton & Chaaben Bhouri N°11, Lafayette, B.P. 177- 1002 Tunis - Tunisie**

Portant la mention suivante :

« À ne pas ouvrir »
**CONSULTATION N°01/ 2024 POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS
INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DU PROJET ARESSE**

Les soumissions seront placées sous triples enveloppes cachetées.

L'enveloppe extérieure sur laquelle ne doivent figurer ni l'identité ni la marque commerciale du soumissionnaire.

La première enveloppe intérieure « A » doit être fermée et portera la mention "Offre Technique" dans laquelle sera présentée les caractéristiques techniques et les prospectus en couleur du matériels informatiques objet de cette consultation.

La deuxième enveloppe intérieure « B » doit être fermée et portera la mention "Offre Financière". Elle doit contenir l'offre financière.

ARTICLE 5 : CONTENU DE L'OFFRE

1- Documents administratifs :

- La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé,
- Un extrait récent du registre national des entreprises
- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale,
- Un certificat de non-faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par





le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie,

- Une fiche de renseignements généraux (Annexe 1)
- Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution,
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas un employé au sein de l'ANPR ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans,
- La soumission (Annexe 2)

2- Documents techniques :

L'offre technique du soumissionnaire doit être constituée des documents suivants :

- Le formulaire de réponse
- Les fiches techniques et prospectus en couleur de chaque article en langue française portant cachet et signature du soumissionnaire

3- Documents financiers

Le soumissionnaire doit déposer le bordereau des prix-détail estimatif conformément au modèle en (Annexe 3) comportant date, signature et cachet.

ARTICLE 6 : PRIX

Le marché qui découlerait de la présente consultation est un marché à prix unitaires. Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes et non révisables.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques jusqu'à la livraison complète de tout le matériel.

Les prix doivent être présentés conformément au bordereau des prix - détail estimatif en Annexe 3

Les équipements sont non soumis à la TVA. Une attestation d'exonération de la TVA valable sera remise avec le bon de commande visé.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et conditions de l'offre.





ARTICLE 8 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée pour le **14/02/2024**.

Les offres reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR ou de la poste fait foi.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES OFFRES

La commission d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai prescrit, sous peine d'élimination de leurs offres.

La commission d'ouverture des offres procède au rejet d'office dans les cas suivants :

- La non-présentation de l'un des documents (Annexe 2 et Annexe 3) lors de l'ouverture des plis des offres financières
- Les offres reçues hors délais

ARTICLE 10 : EVALUATION DES OFFRES

1- Vérification et classement des offres

L'ANPR procédera dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs des offres financières, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.

En cas de discordance entre les données du bordereau des prix - détail estimatif et les données de la lettre de soumission, les données des prix unitaires indiqués en toutes lettres sur le bordereau des prix sont tenues pour bonnes, et les indications contraires, aussi bien que les erreurs matérielles dans les opérations, seront rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'offre.

L'ANPR procédera ensuite au classement de toutes les offres financières par ordre croissant et ce pour chaque article séparément.

2- Dépouillement technique et critères d'évaluation

L'ANPR procédera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disant par article.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par l'ANPR **et les offres ne comportant pas les fiches techniques et prospectus des équipements proposés.**

L'offre à retenir doit répondre aux critères suivants :

- Conforme aux caractéristiques techniques demandées ou propose des caractéristiques **meilleures que** celles demandées
- Dans le cas contraire, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques **concurrentes** selon leur classement financier croissant.





3- Attribution du marché

Le marché sera attribué par article au soumissionnaire ayant présenté l'offre le moins disant et ce après vérification de la conformité technique.

ARTICLE 11 : NOTIFICATION DU MARCHÉ AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le soumissionnaire retenu provisoirement sera informé du résultat de la consultation.

ARTICLE 12 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché qui découlerait de la présente consultation est constitué par les pièces suivantes :

- 1- Les documents administratifs
- 2- La soumission qui constitue l'acte d'engagement (Annexe 2)
- 3- Le bordereau des prix-détail estimatif (Annexe 3)
- 4- L'offre technique

ARTICLE 13 : MODALITÉS & TERMES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué selon la modalité et termes suivants :

Le paiement intégral de chaque expédition sera effectué après présentation d'une facture, d'un bon de livraison et d'un procès-verbal de réception définitive.

ARTICLE 14 : DÉLAI D'EXECUTION & CAS DE FORCE MAJEURE

Le Fournisseur s'engage à livrer la fourniture objet du marché qui découlerait de la présente consultation dans un délai maximum de **10 jours calendaires**

Le délai de livraison commence à courir à compter de lendemain de la réception de la notification du marché. Le délai d'exécution prend fin à la date d'établissement du procès-verbal de réception provisoire des équipements.

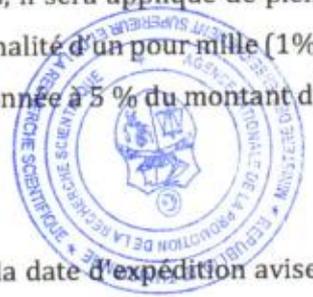
ARTICLE 15 : PENALITES POUR RETARD DANS L'EXECUTION

En cas de retard dans l'exécution du marché par rapport aux délais contractuels, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable à le fournisseur par jour de retard, une pénalité d'un pour mille (1%) de la valeur de la fourniture non livrée dans le délai prévu. Cette pénalité est plafonnée à 5% du montant du marché augmenté le cas échéant du montant de ses avenants.

ARTICLE 16 : DOCUMENTS D'EXPEDITION

Le soumissionnaire retenu doit dans un délai de sept (7) jours au maximum de la date d'expédition aviser l'ANPR et lui envoyer les documents suivants :

- Une facture commerciale au nom de l'ANPR/Projet ARESSE dûment signée et établie en quatre (4) exemplaires portant le montant total de l'expédition (en HT portant la mention : **Cette facture est en suspension de la TVA selon l'attestation d'exonération n°....., TVA suspendue est égale à.....**)





- Un bon de livraison au nom de l'ANPR/Projet ARESSE original portant cachet et signature
- Une copie du bon de commande exonéré
- Un PV de réception provisoire signé sans réserve

ARTICLE 17 : GARANTIE TECHNIQUE

1- Etendue de la garantie

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, et malgré la réception provisoire des installations, le fournisseur demeure entièrement responsable de la garantie que :

- Tous les équipements objet de la présente consultation est exempté de défauts tels que ceux de fabrication, de matière, de conception et de montage.
- Durant la durée de garantie, le fournisseur sera tenu de remplacer gratuitement toutes les parties qui montreraient des défauts de conception, de fabrication ou d'installation et de modifier gratuitement les conditions d'installation qui se seraient révélées insuffisantes au point de vue du rendement, de la sécurité ou de la performance d'exploitation.
- Le remplacement sera effectué par le fournisseur (fourniture et main d'œuvre) soit par des pièces neuves livrées sur site, soit par réparation acceptée par l'ANPR et ce dans un délai convenu entre les deux parties.

2- Délai de garantie

Les équipements, une fois mis en place seront garantie pour une période d'**un (01) an** à partir de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levée des réserves correspondant.

La levée des réserves mineures doit être réalisée dans un délai convenu entre les deux parties, à défaut le délai de garantie ne commencera à courir qu'à partir de la levée de la totalité des réserves.

3- Fin du délai de garantie

Le délai de garantie expire, lorsque toutes les anomalies décelées lors des réceptions provisoires et/ou constatées lors de la durée de garantie auront été supprimées, soit 12 mois au moins, à compter de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves.

ARTICLE 18 : RECEPTIONS

1- Réception provisoire :

A l'issue des essais de réception, il sera établi un PV de réception provisoire qui sera signé par les représentants de l'ANPR et du fournisseur. A la suite d'une réception provisoire prononcée avec réserves, le PV de réception doit indiquer le délai imparti pour lever les réserves. L'ANPR prescrira par ordre de services au fournisseur, toutes réparations ou réfections qu'elle jugera nécessaire. Le fournisseur effectuera ces travaux à ses frais.

2- Réception définitive :

Le procès-verbal de la réception définitive ne sera établi que lorsque toutes les conditions et stipulations prévues à l'Article 17 « **Garantie Technique** » ci avant auront été satisfaites.





ARTICLE 19 : RESILIATION DU MARCHÉ

Au cas où le fournisseur ne satisfait pas à ses obligations, l'ANPR le met en demeure par lettre recommandée visant et rappelant le présent article d'y satisfaire dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, l'ANPR pourra résilier purement et simplement ou faire exécuter les prestations objet du marché suivant le procédé qu'elle jugera utile aux frais du titulaire du marché qui devra supporter la différence éventuelle entre le montant du marché définitivement accordé à un concurrent et celui de son offre.

A titre indicatif et non limitatif, constituent notamment des manquements :

1. La non-conformité du fournisseur aux dispositions de l'un des articles du marché ;
2. Retard dans la livraison ayant donné lieu à l'application du plafond des pénalités
3. Faillite du fournisseur ou liquidation de ses biens, sauf à l'ANPR à accepter, s'il y a lieu les offres qui peuvent être faites par les héritiers, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché.
4. Le non-respect des engagements objet de sa déclaration sur l'honneur de ne pas faire lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons, ou des présents, en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

ARTICLE 20 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, le litige sera résolu par les tribunaux de Tunis auxquels compétence exclusive est attribuée.

Lu & accepté par

**Le Soumissionnaire
soussigné (Signature &
caché commercial) Date**

.....





II/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS DEMANDES





Formulaire de réponse

ARTICLE 01 : Ordinateur de bureau

Caractéristique	Qté	Réponse
<ul style="list-style-type: none">- Écran 21.5 FULL HD- Processeur : Intel Core i5-12500 (3,00 GHz up to 4,60 GHz Turbo max, 18Mo de Mémoire Cache, Hexa-Core)- Système d'exploitation : FreeDos- Mémoire RAM : 16 Go DDR4-3200- Disque Dur : 512Go SSD- Carte Graphique : Intel® UHD Graphics, avec 4x USB Type-A, 4x USB 2.0, 1x HDMI, 1x RJ-45, 1x VGA, 1x prise combinée casque/microphone, 1x entrée auxiliaire, 1x sortie auxiliaire/ Écran : 1x HDMI 1.4, 1x VGA- Couleur : Noir + souris et clavier	12	

ARTICLE 02 : Pc Portable

Caractéristique	Qté	Réponse
<p>Ecran 15.6" Full HD, IPS</p> <ul style="list-style-type: none">- Processeur : Intel® Core™ i7-1355U (Up to 5,00 GHz Turbo max, 12 Mo de mémoire cache, 10-Cores)- Système d'exploitation : FreeDos- Mémoire RAM : 8 Go DDR4-3200 MHz - Disque Dur : 512Go SSD- Carte Graphique : Intel® UHD Graphics avec WiFi, Bluetooth, 2x USB Type-A, 2x USB Type-C, 1x HDMI 2.1, 1x RJ-45, 1x prise d'alimentation secteur, 1x prise stéréo combinée casque/microphone- Clavier Premium – avec pavé numérique, rétroéclairé, étanche - Couleur : Silver	1	





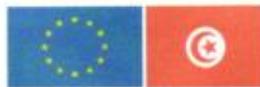
ARTICLE 03 : Photocopieur Monochrome 4en1

Caractéristique	Qté	Réponse
Photocopieur Monochrome 4en1 - Fonctions : Impression, Copie et Scan - Vitesse d'impression : Jusqu'à 22 ppm (A4), Jusqu'à 12 ppm (A3) - Résolution de l'impression : 600 x 600 dpi - Résolution Numérisation : 400 x 600 dpi - Écran : LCD 4 pouces - Délai de sortie de la première copie : 6.4s - Grammage du papier : 55-200 g/m2 - Capacité bac papier : 250 Feuilles / bypass : 100 feuilles / capacité chargeur document : 100 feuilles - Impression recto/verso : Automatique - Interface : USB 2.0 Réseau / Ethernet / Wi-fi (option) - Dimensions : 599 x 608 x 643 mm - Poids : 34 kg + Socle approprié	1	

ARTICLE 04 : Vidéoprojecteur professionnel

Caractéristique	Qté	Réponse
Vidéoprojecteur professionnel 3LCD - Résolution XGA 1024 x 768 pixels 4 :3 - Technologies 3LCD, Obturateur RVB à cristaux liquides - Luminosité 3400 Lumens - Contraste 15000 /1 - Focale Manuel - Distance focale 16.7 mm - Lampe UHE 210W - Durée de vie de la lampe 6000Heures - Niveau sonore maxi 37 dB - Hautparleur 5W – RS-232C - 2x Entrée VGA – Sortie VGA – Entrée HDMI – Entrée composite - Sortie audio mini-jack – 2x Entrée audio mini-jack – Entrée RCA - USB 2.0 type B – Dimensions 309 x 87 x 282 mm		





ARTICLE 05 : Imprimante Multifonction couleur

Caractéristique	Qté	Réponse
Imprimante Multifonction à réservoir intégré 3en1 couleur - Impression, Numérisation, Copie - Capacité : avec encre noire jusqu'à 8 100 pages et 6 500 pages en couleur - Vitesse d'impression noir : 33pages/min – Vitesse d'impression couleur : 15 pages/min (5 pages/min Couleur en norme ISO) - Qualité d'impression noire : 5.760 x 1.440 DPI (ppp) – Qualité d'impression couleur : 5.760 x 1.440 DPI (ppp) - Impression recto/verso : Manuel - Fonctionne avec : 4 bouteilles d'encre individuelles de 103 (N, C, J, M) - Connectivité : USB, Wifi - Poids : 3.9 kg - Dimensions 375 x 347 x 179 mm	3	

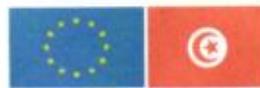
ARTICLE 06 : Ecran de projection Mural

Caractéristique	Qté	Réponse
Ecran de projection Mural / Avec Commande / Type d'écran : Fixe avec déroulement manuel / Taille de l'écran : 213 x 213cm / Format de l'écran : 1 :1 / Angle de vue vertical et horizontal large / Couleur de l'écran : Blanc	1	

ARTICLE 07 : Disque Dur externe

Caractéristique	Qté	Réponse
Disque Dur Externe – Capacité : 1 To – Interface : USB 3.2 – Type de Disque Dur : SSD – Vitesse de lecture : 550 Mo/s – Vitesse d'écriture : 500 Mo/s – Câble : 30 cm USB-C vers USB-C – Corps en métal – Dimensions : 75 x 41 x 11 mm	3	





ARTICLE 08 : Scanner professionnel

Caractéristique	Qté	Réponse
Scanner professionnel Type Scanner à défilement – Format A4 – Vitesse de numérisation : 45ppm (Monochrome), 45ppm (Couleur) avec Format A4 – Résolution de la numérisation 600 x 600 dpi – Numérisation recto/verso Automatique – Technologie ReadyScan LED – Capacité bac 100 Feuilles – Interface USB 3.0 – Dimensions 296 x 169 x 176 mm	1	

ARTICLE 09 : Point d'accès Wifi

Caractéristique	Qté	Réponse
Point d'accès double bande sans fil – Vitesse de 2.4 GHz 450Mbps – Vitesse de 5 GHz : 1300Mbps – Formation de faisceaux MU-MIMO et Tx – Puissance de sortie maximale : 26.5 dBm en 2.4 GHz, 26.5 dBm en 5 GHz – Interface : 1x Ethernet 10/100/1000 – Montage : Mur/Plafond – Mode PoE : 802.3at – Dimensions : 190 x 190 x 44.8 mm	1	

ARTICLE 10 : Système de vidéo conférence

Caractéristique	Qté	Réponse
- Système de visioconférence Full HD – Caméra Full HD 1080p 30 ips – Angle panoramique 260°, inclinaison à 130° – Zoom x10 sans perte – Champ de vision à 90° - H.264 UVC 1.5 – Mise au point automatique – 5 préséglages de caméra – Un son au centre de la salle 4 microphones et une enceinte – Commande à distance (zoom numérique panoramique) – Certificat lentille ZEISS – Annulation de l'écho acoustique – Technologie de réduction des bruits – Bluetooth et NFC – Écran LCD – Réponse en fréquence : 100 Hz	1	





<ul style="list-style-type: none"> - 11 kHz - Sensibilité : -28 dB +/-3 dB – Distorsion : <1 %, 1 kHz à 106 dB - Réponse en fréquence : 120 Hz – 14 kHz - Sensibilité : 83 dBSPL +/-3 dB à 1W/1 m - Sortie max : 91 dBSPL – Distorsion : <5 % à partir de 200 Hz - Emplacement de sécurité Kensington – Portée de 8,5 mètres - Certifié pour Skype, Teams, Google HangOut, Zoom 		
--	--	--

ARTICLE 11 : Pointeuse Biométrique par empreinte digitale et badge

Caractéristique	Qté	Réponse
- Pointeuse à Empreinte et Badges-Terminal IP d'empreintes digitales- Design élégant et moderne- Écran LCD TFT couleur 2,8 pouces- Interface TCP / IP et port hôte USB- Logiciel SSr Excel, Openoffice.org, LibreOffice- Sortie de rapport USB au format Excel- Sauvegarde de tous Données en temps réel- Multilingue	1	

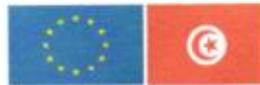
ARTICLE 12 : Mini Adaptateur

Caractéristique	Qté	Réponse
Mini Adaptateur - Interface : USB 2.0 - Normes Wi-Fi : IEEE 802.11n/g/b - Vitesse du signal : jusqu'à 150 Mbps - Sécurité Wi-Fi : WEP, WPA et WPA2 - Technologie Wireless N 150 pour se connecte facilement à votre réseau sans fil - Compatible avec : IEEE 802.11n, 802.11g	12	

ARTICLE 13 : Téléphone fixe avec afficheur

Caractéristique	Qté	Réponse
Caractéristique - Ecran numérique - Fonction mains-libres - Journal des 68 derniers appels reçus - 4 mémoires directes (M1, M2, M3 et - 10 mémoires de 2-touches - Touche Bis - 3 niveaux sonores	1	





ARTICLE 14 : Réfrigérateur

Caractéristique	Qté	Réponse
Capacité : 230L -Nombre d'étoiles : 4 -Classe climatique : N - Système de froid statique -Dégivrage automatique -Thermostat réglable -Porte réversible-Poignées apparentes-Pouvoir de congélation : 2Kg/24h -Dimensions : 55 x 56 x 152 cm -Couleur Silver	1	

ARTICLE 15 : Micro-onde

Caractéristique	Qté	Réponse
Micro-ondes solo - Capacité : 23 L - Puissance : 800 W - Affichage LED - Horloge - Mode Éco - Fonction Quick De Frost - Dimensions : 489 x 275 x 374 mm - Couleur Silver	1	

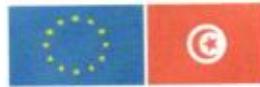
ARTICLE 16 : Cafetière à filtre

Caractéristique	Qté	Réponse
- Cafetière à Filtre - Puissance : 1000 Watts - Capacité du réservoir : 1.8 Litres - Capacité en tasses : 18 Tasses - Type de cafetière : Electrique - Système anti-gouttes - buse d'homogénéisation du café - Fonctions Arrêt automatique, maintien au chaud - Bouton Marche/Arrêt avec témoin lumineux - Indicateur de niveau d'eau - Pieds anti-dérapants- Alimentation : 230V/50Hz	1	

ARTICLE 17 : Machine à café turc

Caractéristique	Qté	Réponse
- Cafetière Electrique pour café turc - Puissance : 1000W - 400 ml capacité 6 tasses - Interrupteur marche/arrêt - Double système de sécurité de surchauffe	1	





Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux

Nom ou raison sociale	
Adresse/Siège Social	
Téléphone	
Fax	
Adresse email	
Matricule Fiscale	
Numéro du compte bancaire	
Banque	
Inscrit au registre national des entreprises sous le numéro	

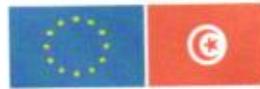
Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom)

.....

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire





Annexe 2 : Soumission

Je soussigné..... agissant.....en vertu des
pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....
Adhérent à la CNSS N°..... Enregistrée au Registre
National des Entreprises sous le N°..... faisant élection
de domicile à.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation N°01/2024 relative à « **l'acquisition de matériels informatiques pour le compte du projet ARESSE** ».

M'engage et me soumet à exécuter lesdites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres) :

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans les délais présents.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours (60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

M'engage à reconnaître que l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique n'est pas tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait. Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.



Fait à Le.....

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 3 : PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation	Q.	P. U HT	Total HT	TVA	TOTAL TTC
1	Ordinateur de bureau	12				
2	Ordinateur portable	1				
3	Photocopieur Monochrome 4en1	1				
4	Vidéoprojecteur	1				
5	Imprimante Multifonction couleur	3				
6	Ecran de projection	1				
7	Disque dur externe	3				
8	Scanner professionnel	1				
9	Point d'accès Wifi	1				
10	Système vidéo conférence	1				
11	Pointeuse Biométrique par empreinte digitale et badge	1				
12	Mini adaptateur	12				
13	Téléphone fixe avec afficheur	1				
14	Réfrigérateur	1				
15	Micro-onde	1				
16	Cafetière à filtre	1				
17	Machine à café turc	1				
					Total HT	
					TVA	
					TOTAL TTC	

Montant Total Toutes Taxes Comprises en toutes lettres



Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire